

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-CD22

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	1 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros en AE et en CP

- de l'action 25. Commission nationale du débat public, programme 217. Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- vers l'action 10 Prévention des risques naturels et hydrauliques, programme 181 Prévention des risques.

Cet amendement vise à renforcer l'enveloppe relative à la prévention des risques naturels et hydrauliques. Les inondations et sécheresses se succèdent causant des dégâts économiques considérables.

Récemment, mi octobre 2024, des inondations ont eu lieu notamment à Pont-Saint-Esprit à cause de la montée du Rhône. La prévention de ces risques, l'anticipation, l'entretien des digues, tout cela doit être encouragé sur le territoire. c'est le sens de cet amendement.